



AGREMENT D'ORGANISME DE FORMATION AGREE

APPROVAL CERTIFICATE OF AERONAUTICAL TRAINING ORGANIZATION

N° SN.OFA.02 *f*

Conformément au Règlement Aéronautique du Sénégal relatif aux licences du personnel aéronautique (RAS 01) et sous réserve des conditions spécifiques ci-dessous, le Directeur général de l'ANACIM certifie que :
(Pursuant to Senegalese Civil Aviation Regulations relating to personnel licensing (RAS01) and subject to the conditions specified hereafter, the General Director of ANACIM hereby certifies that):

L'ECOLE REGIONALE DE LA NAVIGATION AERIENNE ET DE MANAGEMENT

« ERNAM »

Route de l'Aéroport Militaire Léopold Sédar Senghor-Dakar/Yoff
BP : 8001 Dakar

Est autorisée à conduire des tests d'évaluations de niveau de compétence linguistique en anglais aéronautiques OACI au profit des contrôleurs de la circulation aérienne et des pilotes.
is authorized to conduct ICAO aviation English language proficiency level assessment tests for air traffic controllers and pilots.

CONDITIONS/Conditions:

1. Cet agrément se limite au champ d'application visé sur les spécifications de l'organisme de formation ;
This approval is limited to the specifications of the training organization approval scope, and
2. Cet agrément exige le respect des procédures décrites dans le manuel de formation et de procédures;
This approval requires compliance with procedures specified in the training and procedures manual;
3. Sous réserve du respect des conditions précitées, le présent agrément est valable jusqu'à la date d'expiration tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension ou d'une révocation.
Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval is valid until the expiration date unless surrendered, suspended or revoked.

Date d'expiration : 30 avril 2024

(Expiry Date)

Date de délivrance: 19 avril 2021

(Issue Date)

Le Directeur général

Magueye Marame NDAO